



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 juillet 2019

Décision du 2 juillet 2019 interdisant, en France ou depuis la France, la commercialisation, la distribution ou la vente d'options binaires à des investisseurs non professionnels

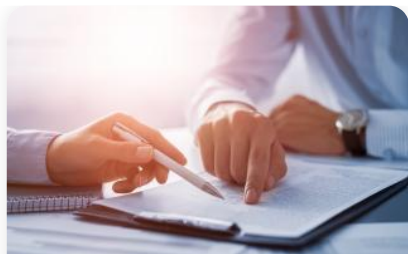
 Télécharger le contenu

Mots clés

CFD

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



CONSULTATION PUBLIQUE

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

25 mars 2019

Consultation publique
sur l'adoption de
mesures nationales
d'intervention (options
binaires et CFD)



ARTICLE

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

28 juillet 2017

Forex, options binaires
: un marché à fuir



ARTICLE

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

28 juillet 2017

Forex, options binaires
: trading à haut risque
!



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02